

CLUB DE VOILE DE PIERRE PERCEE

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 FEVRIER 2018

À 17h40 le Président ouvre la séance. Il remercie les personnalités présentes, maires de Fenneviller et de Badonviller ainsi que le Vice-Président de la ligue de voile du Grand-Est et la Présidente du Comité de Voile de Meurthe et Moselle.

Il rappelle l'attractivité grandissante du club, dans un esprit de solidarité et de convivialité qui permet de rassembler 56 voiliers habitables au lieu-dit Les Bordes.

Remerciant aussi les responsables des différents services qui fonctionnent dans le club pour tous ses adhérents, il rappelle la meilleure gestion des hangars, la mise en place d'un portique de levage, l'optimisation du site des mouillages, l'utilité et l'agrément du site web, la réactivité habituelle des membres quand il s'agit de se mettre au service de tous.

Le rapport d'activité du secrétaire reprend le calendrier de la saison. Il s'arrête un temps sur les incivilités et vols dont le club a été victime au cours de l'année, engageant chacun à être vigilant. Cela ne devrait pas nuire pour autant à la réédition d'une journée « Toutes voiles dehors », spectacle dont pourrait bénéficier les amateurs de plus en plus nombreux des rives du lac. Avec l'aval de leurs propriétaires les bateaux coulés qui présentaient un risque pour les usagers ont été retirés.

Le comité de direction du club restera attentif aux orientations et décisions politiques et économiques concernant le site de Pierre-Percée et le lac en particulier. Il redira chaque fois que nécessaire sa volonté d'être partenaire de sa mise en valeur.

Le rapport financier, validé par le commissaire aux comptes, fait apparaître un déficit de 833,00€ sur l'exercice, sachant que du fait de la modification des dates des assemblées générales celui-ci s'est étalé sur quinze mois. Il a donc fallu prendre en compte deux fois la facture de location des hangars. Le budget prévisionnel 2018 est présenté en équilibre.

Le rapport sportif met en exergue la participation de trente sept membres du club qui ont concouru dans au moins une régates dans l'année. Celles-ci se sont déroulées avec des conditions de vent diverses mais toujours dans un esprit bon-enfant et dans le respect des règles d'arbitrage.

Le président du S.M.A. informe de la tenue d'une réunion en février qui mettra en place une nouvelle gouvernance. Est prévue, entre autres, l'ouverture d'une piste d'accès au travers de la forêt pour une bonne accessibilité des secours en cas de besoin. Reste à l'étude la remontée de la barrière d'accès au site et d'un autre lieu de mise à l'eau pour les barques de pêche.

La présidente du comité de voile de Meurthe et Moselle rappelle que le CVPP reste le club le plus important du Grand-Est et souhaite qu'à ce titre il prenne en charge l'organisation d'une régates de la ligue.

Elle est soutenue en cela par le vice-président représentant le président de la ligue du grand-Est.

Deux nouveaux commissaires aux comptes sont élus.

Les nouveaux tarifs de cotisations diverses sont proposés, égaux à ceux de l'an passé, reprenant seulement l'augmentation de 1,00€ sur la licence fédérale.

Il est proposé un droit d'entrée de 31,00€ exigible une fois pour tout nouveau membre, sur la cotisation individuelle ou sur la cotisation familiale.

Tous rapports et toutes dispositions entérinés point après point à l'unanimité moins deux abstentions.

86 membres régulièrement convoqués, 32 présents, 14 procurations.

Appel ayant été fait par écrit et renouvelé oralement aux présents pour sa constitution, le **nouveau comité** se compose de

Pascale BOULAS, Philippe BUISSET, Jean-Luc CARO, Jean-François COSTA, Philippe HEINTZ, Jean-Marie HEPPE, Yves KENNEL, Michel KOENIGUER, Patrick MANGIN, Francis MARCHAND, Jean-Marie MEGE, André ROUSSEL, Éric SCANDELLA, Emmanuel SERTELET, Michel SOUDIERE. Agréés par les présents.

Le **nouveau bureau** se compose de

Président : Philippe HEINTZ

Vice-Président : Michel KOENIGUER

Trésorier : Michel SOUDIERE

Trésoriers adjoints : Patrick MANGIN et Yves KENNEL

Secrétaire : Jean-François COSTA

Secrétaire Adjoint : Francis MARCHAND

Commissaires aux comptes : Jean-Paul PARMENTIER et Daniel PORTANT.

Clôture de l'assemblée générale à 19h10.

Le 06 février 2018

Le Secrétaire,